

N° URB/2020/104

Département de l'Yonne

**Communauté de Communes
du Jovinien**

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE**

Date de convocation :	11 décembre 2020	Nombre de conseillers communautaires
Date d'affichage de la convocation :	11 décembre 2020	En exercice : 50 Présents : 20 Votants : 49

Séance du 17 décembre 2020

Le conseil communautaire s'est réuni en séance ordinaire le jeudi 17 décembre deux mille vingt à dix-neuf heures, dans les salons de l'Hôtel de Ville, à JOIGNY, sous la présidence de **M. Nicolas SORET**.

Conformément à la LOI n° 2020-1379 du 14 novembre 2020 autorisant la prorogation de l'état d'urgence sanitaire (article 6), le quorum est réduit au tiers et 2 pouvoirs autorisés par membre.

ETAIENT PRESENTS :

M. Didier MOREAU, M. Philippe PETIT, Mme Evelyne TRESCARTES, M. Yannick VILLAIN, M. Cyril HAGHEBAERT, M. Jean-Pierre BARRET, M. Patrice CHASSERY, M. Gérard VERGNAUD, M. Nicolas SORET, Mme Frédérique COLAS, M. Christophe DELAUNAY, M. Nicolas DEILLER, M. Laurent CHAT, M. Éric GALLOIS, M. Guy AVENIA, M. Jean-Pierre BAUSSART, M. Guy BOURRAS, Mme Isabelle CLAUDET, M. Didier MIGNON, M. Bruno JAN

ETAIENT ABSENTS :

Mme Florence SYLVESTRE, procuration à M. Philippe PETIT
Mme Catherine DECUYPER, procuration à Mme Evelyne TRESCARTES,
Mme Marie-Hélène GOUEDARD, procuration à M. Yannick VILLAIN
Mme Christine LEMOINE, procuration à M. Cyril HAGHEBAERT
M. Claude SCIBOZ, procuration à M. Cyril HAGHEBAERT
M. Marc FAYADAT, procuration à M. Jean-Pierre BARRET
M. Dominique AUBERGER, procuration à M. Patrice CHASSERY
M. Enguerrand DANIEL-TRÉLIN, procuration à M. Didier MOREAU
Mme Laurence MARCHAND, procuration à Mme Frédérique COLAS
M. Richard ZEIGER, procuration à M. Jean-Pierre BAUSSART
Mme Linda GUEDJALI, procuration à M. Guy AVENIA
M. Mohammed BELKAID, procuration à M. Laurent CHAT
Mme Bernadette MONNIER, procuration à M. Nicolas SORET
M. Bernard MORAIN, procuration à M. Nicolas SORET
Mme Murielle LE ROY, procuration à M. Bruno JAN
M. Jean-Yves MESNY, procuration à M. Didier MIGNON
Mme Françoise DEPARDON, procuration à M. Éric GALLOIS
M. Éric APFFEL, procuration à Mme Frédérique COLAS
Mme Anne MIELNIK-MEDDAH, procuration à M. Gérard VERGNAUD
M. Hassan LARIBIA, procuration à M. Jean-Pierre BARRET
Mme Sophie CALLÉ, procuration à M. Christophe DELAUNAY
Mme Céline ROSSIGNEUX-FOUQUEREAU, procuration à M. Nicolas DEILLER

M. Francis BOURSIN, procuration à M. Guy BOURRAS
M. Xavier MARQUIS, procuration à M. Bruno JAN
Mme Olga LIGAULT, procuration à M. Guy BOURRAS
Mme Valérie SUBRENAT, procuration à M. Yannick VILLAIN
M. Guy GOUIN, procuration à M. Jean-Pierre BAUSSART
M. Frédéric MORISOT, procuration à M. Didier MIGNON
M. Gilles-Maxime POIBLANC, procuration à M. Gérard VERGNAUD
M. Jean-Marc GRILLET-AUBERT

SECRETAIRE DE SEANCE : Mme Frédérique COLAS

**Objet : Renouvellement urbain - demande de subvention pour le poste de chef de projet
pour l'habitat privé**

URB/2020/104

**Conseil communautaire du
17 décembre 2020**

Objet : Renouvellement urbain - demande de subvention pour le poste de chef de projet pour l'habitat privé

Vu la nécessité de recruter un(e) chef(fe) de projet pour l'habitat privé dans le cadre de la politique et de développement de l'aménagement urbain,

Vu les délibérations concordantes de la Commune de Joigny et de la Communauté de Communes du Jovinien concernant la mise à disposition d'un agent de la Ville à la CCJ pour exercer les fonctions de chef(fe) de projet pour l'habitat privé,

Considérant que conformément aux instructions de l'Agence nationale de l'habitat (ANAH), les missions de cet agent seront de contribuer à la définition des objectifs qualitatifs et quantitatifs des programmes d'actions, de proposer les partenariats à conclure, de définir la stratégie d'intervention, d'élaborer le ou les projets de convention ; puis, en phase opérationnelle, de mettre en œuvre et suivre les partenariats financiers, mobiliser et animer l'ensemble des partenaires opérationnels et des intervenants de l'opération, d'élaborer et de mettre en œuvre une stratégie de concertation et de communication, de valoriser les réalisations et actions, d'assurer une fonction d'appui et de conseil auprès des élus, d'assurer le suivi et le bilan du programme et d'organiser l'évaluation globale,

Considérant que cet agent assurera ses missions à temps plein sous la responsabilité de la Directrice Générale des Services,

Considérant que la Communauté de Communes du Jovinien peut solliciter des subventions dans le cadre du FNADT et de l'ANAH comme suit :

- Pendant une année par l'Agence nationale de l'habitat (ANAH) à hauteur de 50 % de la rémunération de l'agent (net + cotisations salariales et patronales) avec un plafond de 80 000 €/an.
 - Pendant trois années par l'Etat au titre de la F.N.A.D.T. pour un montant total de 105 000 € sur les trois années (plafonné à hauteur de 40 % de ce montant par année).
- Le total des deux subventions ne pourra pas dépasser 80 % de la rémunération de l'agent.

Vu la réunion du bureau communautaire et la conférence des maires en date du 3 décembre 2020,

Vu l'exposé du Vice-président,

**Le conseil communautaire,
Après en avoir délibéré, à l'unanimité,**

- **ACCEPTE** le plan de financement précité,
- **DIT** que les crédits sont inscrits au budget principal,

- **AUTORISE** le Président à solliciter les subventions comme précités,

- **AUTORISE** le Président ou son représentant à signer tous les documents relatifs à ce dossier.



Le Président

Nicolas SORET

